

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/11/2022

Dossier complet le :

28/11/2022

N° d'enregistrement :

2022-6586

### 1. Intitulé du projet

Aménagement d'un lotissement à usage d'habitation "La Pierre Levée"

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIMA - Société Immobilière d'Aménagement

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

MAURICE Dominique, président

RCS / SIRET

4 0 8 2 6 3 0 3 6 0 0 0 2 7

Forme juridique SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39°b	Terrain d'assiette 8,01 ha Surface de plancher 30 500 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SIMA souhaite aménager une parcelle au Sud du centre-bourg en un vaste quartier d'habitation proposant 108 terrains viabilisés dont 2 îlots de logements plus denses. Les travaux d'aménagement se feront en deux tranches :

- Tranche 1 : 56 lots cessibles, 1 îlot de 10 logements et 1 îlot de 6 logements ;
- Tranche 2 : 50 lots cessibles.

L'accès se fera via la rue de la Pierre Levée. Le plan du projet est présenté en Annexe 4.

Le site est actuellement une parcelle en prairie de fauche (cultivée jusqu'en 2020). Aucun travaux de démolition ne sera nécessaire.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'accueillir un quartier d'habitations composé de logements individuels et de logements groupés. Il permettra ainsi au terme de l'aménagement la création de 122 nouveaux logements. Il s'inscrit dans le prolongement d'une zone pavillonnaire existante, sur un secteur ouvert à l'urbanisation par le PLUi et ayant fait l'objet d'une OAP (Annexe 9). Le projet propose une gamme de parcelles constructibles allant de 308 m<sup>2</sup> à 977 m<sup>2</sup> (superficie moyenne des terrains cessibles 503m<sup>2</sup>) avec un aménagement en 2 tranches.

D'après le SCOT du Pays du Bocage Vendéen, les taux d'évolution démographiques projetés à l'horizon 2040 sont supérieurs aux tendances nationales et régionales (arrivée d'une population jeune et active). Le SCOT prévoit la création de 48 logements/an pour la commune de St Laurent sur Sèvre, entre 2015 et 2030.

Une des orientations du PLUi est de créer environ 2000 logements à l'échelle de l'ensemble du territoire sur la période 2019/2029 et plus précisément entre 400 et 500 logements sur les deux pôles d'appui (la Gaubretière et St Laurent sur Sèvre).

Le projet répond aux objectifs de production de logements, nécessaires aux maintiens des équilibres démographiques ainsi qu'au développement du territoire communautaire et local.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

L'aménagement du quartier d'habitation sera réalisé en 2 phases. Le projet nécessite la viabilisation des terrains (comprenant entre autre la pose des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales), ainsi que la création de voiries structurantes et secondaires.

→ Annexe 4 (détail Plan d'aménagement)

Etant donné la pente naturellement marquée de la parcelle, les travaux comporteront des terrassements sur les secteurs Nord-Est et Nord-Ouest : création d'un mur de soutènement par enrochements et remblais (cf. Annexe 4).

Des terrassements seront également réalisés pour la création de la zone de rétention des eaux pluviales.

Les espaces communs comprendront :

- des noues engazonnées et plantées
- des espaces verts engazonnés et/ou plantés
- des chaussées en enrobé
- des accès aux lots en enrobé
- des stationnements en revêtements perméables
- des allées piétonnes en revêtement perméable.

Afin de limiter les incidences sur la qualité des eaux de ruissellement, les travaux seront réalisés en dehors des périodes très pluvieuses.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet répond aux attentes du PLUi du Pays de Mortagne et de l'OAP "Site n°2 : Rue de la Pierre Levée" dans laquelle il est indiqué un secteur à vocation entre 120 et 140 logements, sous forme d'une opération d'ensemble avec plusieurs tranches possibles.

→ Annexe 9 (détail OAP)

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande de Permis d'Aménager
- Examen au cas par cas au titre de la rubrique 39°b du R.122-2 du Code de l'Environnement
- Déclaration loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0. - rejet pluvial)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain d'assiette du projet	8,01 ha
Surface plancher maximale envisagée	30 500 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue de la Pierre Levée  
85290 St Laurent sur Sèvre

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 00° 53' 14 " 7" W Lat. 46° 56' 58 " 4" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux ZNIEFF sont identifiées sur la commune de St Laurent sur Sèvre. Le projet se situe dans la ZNIEFF de type II 520616288 "Collines vendéennes, Vallée de la Sèvre Nantaise" → Annexe 7
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire n'est pas couvert par un PPB. L'extrême partie Ouest de la commune est traversée par l'A87. D'après la carte des classements sonores des infrastructures routières, il n'y a pas d'incidences particulières sur le site étudié (projet situé à 3km de l'A87).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a été pré-localisée ou recensée sur ce site par les modélisations nationales existantes et l'inventaire communal. Un inventaire établi dans le respect de la méthodologie définie par l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié a été réalisé sur ce site en octobre 2022. Cet inventaire a confirmé l'absence de zone humide sur ce site. → Annexe 10

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par le PPRI de la Sèvre Nantaise. La zone du projet est en dehors du champ d'expansion de crue identifié. → Annexe 8  Le PPRI Sèvre Nantaise a été approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les périmètres de protection actuellement en vigueur du captage des Martyrs sur la commune de St Laurent sur Sèvre (AP du 1er juin 1956) délimitent un périmètre de 300 m de long sur 70 m de large. Le projet se situe à 950 m de l'actuel périmètre de protection immédiat, et à 200 m de la prise d'eau. Le projet ne se situe pas dans le périmètre de protection défini pour ce captage. Une procédure de révision est en cours. La prise d'eau va être déplacée de 300m vers l'aval. Le projet se situera à environ 400 m de la nouvelle prise d'eau. → Annexes 11 et 14
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 30 km à l'Est du projet (ZSC FR5400439 Vallée de l'Argenton - département 79) → Annexe 6
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet concerne l'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation. Il engendra une consommation d'eau potable (alimentation et eaux sanitaires).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun prélèvement ni modification de la masse d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement et la viabilisation des terrains entraîneront un excédent probable de matériaux. Une partie pourra être réutilisée in situ et le reste sera évacué vers d'autres lieux sur la commune ou en décharge contrôlée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La viabilisation des terrains, l'aménagement des structures et voiries nécessiteront des apports de matériaux spécifiques tels que bitume, graves, empierrements... permettant d'assurer la conformité des travaux.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit le maintien de toutes les haies périphériques qui constituent le principal support de biodiversité du site. Un recul est maintenu entre les zones aménagées et le boisement Nord et Nord-Est, ainsi que la coulée verte au Nord-Ouest afin de conforter et protéger ces zones sensibles. L'arbre mort à l'entrée du lotissement sera également préservé et protégé. Il abrite des espèces protégées (Grand Capricorne). Le reste de la parcelle sur lequel va être construit le lotissement est couvert d'un habitat présentant de plus faible intérêt. → Annexe 10 - Diagnostic naturaliste
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est trop éloigné du site Natura 2000 pour présenter un quelconque risque direct ou indirect sur ces milieux protégés. → Annexe 6

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle du projet est une prairie fauchée classée en zone AUH au PLUi.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par plusieurs risques naturels, dont le risque inondation. Le projet n'est pas concerné par ce risque. → Annexe 8
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet consiste à aménager un lotissement à usage d'habitation. Les eaux usées provenant des lots cessibles seront dirigées vers la station d'épuration communale. Les eaux pluviales seront régulées au droit du projet. L'ouvrage de régulation sera équipé d'un dispositif de confinement à activer en cas de pollution. L'infiltration sera favorisée.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A terme, le lotissement aura un potentiel d'accueil de 106 lots cessibles et 2 îlots pour un total de 16 logements, soit un total de 122 logements. En considérant à terme un potentiel de 1 à 2 véhicules par logement, le nombre de véhicules susceptibles d'emprunter la rue de la Pierre Levée s'élève à 244 par jour. Les voiries permettant d'accéder à ce nouveau quartier sont dimensionnées pour permettre cette desserte (cheminements doux permettant de répondre aux besoins du quotidien : accès réseaux bus et ville)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du site va générer des émissions sonores lors de la phase travaux, mais également à terme, par la fréquentation du site et la circulation inhérente à sa desserte. Il s'agit néanmoins d'un projet d'habitat qui vient s'insérer dans un contexte d'habitat pavillonnaire.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations sont possibles en phase travaux, mais pas lors de la phase d'occupation du lotissement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un éclairage public régulé sera mis en place le long de la voirie, comprenant des périodes de diminution du nombre de candélabres allumés en cœur de nuit ou l'entière extinction de l'éclairage.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement provenant des espaces publics seront dirigées vers des noues d'infiltration et un bassin de rétention. Les eaux pluviales provenant des espaces cessibles seront gérées à la parcelle via des puisards d'infiltration. L'infiltration sera favorisée sur l'ensemble du projet → Annexes 12 et 13
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents domestiques produits seront collectés via un réseau séparatif étanche puis dirigés directement dans le réseau existant de la rue de la Pierre Levée ou via un poste de refoulement. Les effluents rejoindront la station d'épuration communale (capacité nominale de 6500 EH). En 2020, la station faisait état d'une charge d'entrée de 2 163 EH. La station est conforme en terme d'équipement et de performance. La charge maximale estimée sur le projet s'élève à 366 EH, soit moins de 6% de la capacité nominale de la station. La station est donc en mesure de recevoir ces effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la production de déchets non dangereux de type ordures ménagères, déchets recyclables. Le ramassage se fera au droit de chaque lot ainsi qu'au niveau des zones de regroupement prévues à cet effet.  Le projet n'engendrera pas de déchets dangereux (zone dédiée à l'habitat)



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement de la parcelle entraînera la suppression de son utilisation agricole, comme prévu et programmé dans le cadre du PLUi, pour en faire à terme une zone résidentielle.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas d'autres projets existants ou approuvés dans le secteur proche du projet sur lesquels des incidences peuvent se cumuler (projets existants ou approuvés au titre du R.122-5 du Code de l'Environnement = projets ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale ou d'un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau).

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet s'intègre sur un secteur bocager ouvert. Les haies bocagères et boisements existants en bordure de projet seront conservés (avec mesures de protection en phase chantier pour la conservation d'un arbre abritant le Grand Capricorne). Les nouvelles constructions seront conçues pour optimiser l'exposition et limiter les ombres portées sur les bâtiments voisins. Les mesures prises concernant la gestion des eaux pluviales (infiltration à la parcelle, gestion des eaux pluviales des espaces communs ...) permettent de répondre aux exigences environnementales et de ne pas aggraver la situation en aval. Les places de stationnement ainsi que les allées piétonnes seront réalisées en revêtement perméable. La gestion des eaux pluviales se fera à la parcelle via des puisards. En cas de dysfonctionnement des ouvrages d'infiltration à la parcelle, des continuités hydrauliques permettant d'orienter les flux sans impacter les habitations en contrebas sont prévues. La majorité de ces flux de surverse sera orientée vers le bassin de rétention. Ce dernier est dimensionné pour récupérer ces apports ainsi que les eaux ruisselant sur les espaces communs (cf. détail en Annexe 13). Les modalités de gestion des eaux proposées sur le projet favorisent l'infiltration des eaux pluviales et vont dans le sens de la protection de la qualité des eaux vis à vis du captage des Martyrs (cf. Annexe 14). Les réflexions menées en amont du projet permettent de présenter un plan de composition en concordance avec le secteur d'implantation et le PLUi.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de développement urbain planifié dans le document d'urbanisme va permettre de répondre aux besoins en logements identifiés dans le PLUi. Il respecte la densité fixée dans l'OAP. Il s'inscrit sur un site présentant des sensibilités environnementales intrinsèques limitées (absence de zone humide, habitat homogène de prairie ensemencée récemment, sur l'ensemble de l'unité foncière). Les franges boisées sont préservées et grevées d'un recul des constructions. L'aménageur a prévu de boiser la ceinture Nord-Est du projet, de planter une soixantaine d'arbres le long des voies et impose entre 1 et 3 arbres plantés par lot (en fonction de la surface cessible). La gestion des eaux pluviales se veut intégrée et favorise une infiltration à la source. Ces éléments de gestion des eaux seront détaillés dans le dossier Loi sur l'Eau. Ainsi, nous ne voyons pas l'intérêt et le gain environnemental que présenterait la réalisation d'une étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 6 - Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches (parties 5 et 6.1)  
Annexe 7 - Localisation du projet par rapport aux ZNIEFF et autres zonages écologiques d'inventaires (partie 5)  
Annexe 8 - Risques naturels (parties 5 et 6.1)  
Annexe 9 - Planification sur la commune de St Laurent sur Sèvre (parties 4.2 et 4.3.2)  
Annexe 10 - Carte de prélocalisation des zones humides sur le secteur / Diagnostics environnementaux (partie 5)  
Annexe 11 - Les périmètres de protection du captage des Martyrs (partie 5)  
Annexe 12 - Contexte géologique - Aptitude des sols à l'infiltration (partie 6.1)  
Annexe 13 - Modalités de gestion des eaux pluviales (parties 6.1 et 6.4)  
Annexe 14 - Mesures prises pour la protection de la qualité de l'eau (parties 5 et 6.4)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Cholet

le, 28/11/2022

Signature

**SIMA**  
Société Immobilière d'Aménagement  
28 av. Mauhet - 49300 CHOLET  
Tél. 02 41 62 70 73 Mail. contact@sima.immo  
Siret - 408 263 036 00027 - APE 4299 Z